CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
A BRUXELLES

Procès-verbal du Conseil consulaire plénier

- 12 juin 2019 -

Le Conseil consulaire plénier s'est réuni le 12 juin 2019 à 15h30 dans les locaux du Consulat général de France à Bruxelles, sous la Présidence de M. Raphaël TRANNOY, Consul général de France.

Etaient présents :

1**. Les membres de droit** :

- M. TRANNOY Raphaël, Consul général, Président du Conseil Consulaire ;
- Mme Caroline LAPORTE, Conseillère consulaire, Vice-présidente du Conseil consulaire ;
- M. Boris FAURE, Conseiller consulaire (par visioconférence) ;
- Mme Cécilia GONDARD, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire ;
- M. Thierry MASSON, Conseiller consulaire ;
- M. Jérémy MICHEL, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire ;
- Mme Anne MONSEU-DUCARME, Conseillère consulaire ;
- M. Georges-Francis SEINGRY Conseiller consulaire.

2. **les représentants de l'administration consulaire, experts :**

- Mme Delphine BARRÉ, Consule adjointe ;
- Mme Anne-Lise LACQUEHAY, agent consulaire ;
- M. Rodolphe RIO, agent consulaire ;
- M. Alexis CARON, agent consulaire, secrétaire du Conseil consulaire.

Etaient absents :

- M. Guillaume SELLIER, Conseiller consulaire
- Mme Alix COURDESSE, Conseillère consulaire

Ordre du jour

I – Bilan d'activité 2018
II – Commémorations et autres manifestations
III – Réserve électorale
IV – Points divers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I – BILAN D'ACTIVITÉ 2018

A- Présence française en Belgique :

Avec une population de 165 486 Français inscrits en 2018 au registre des populations belges (hors binationaux), la progression constante de la présence française en Belgique est moins importante depuis quelques années. Pour autant, la communauté française est désormais la communauté étrangère la plus importante de Belgique.

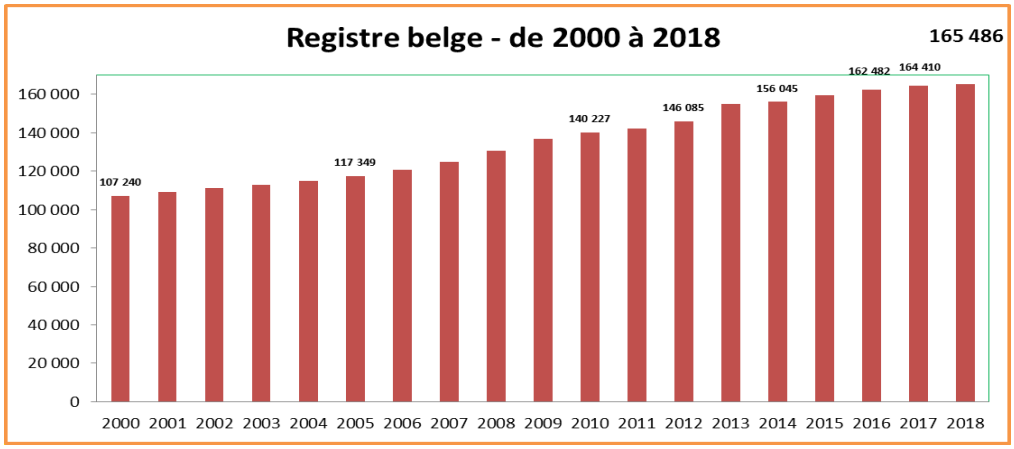

En 2018 a été constatée une diminution du nombre des Français inscrits au Registre des Français établis hors de France dont les explications peuvent être multiples :

- la dématérialisation des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports ;
- la déterritorialisation des démarches pour les cartes nationales d'identité depuis septembre 2017 ;
- le malentendu observé chez certains électeurs, suite à l'instauration du Répertoire Electoral Unique, qui ont sollicité leur radiation du Registre alors qu'ils souhaitaient uniquement s'inscrire sur la liste électorale d'une commune en France.

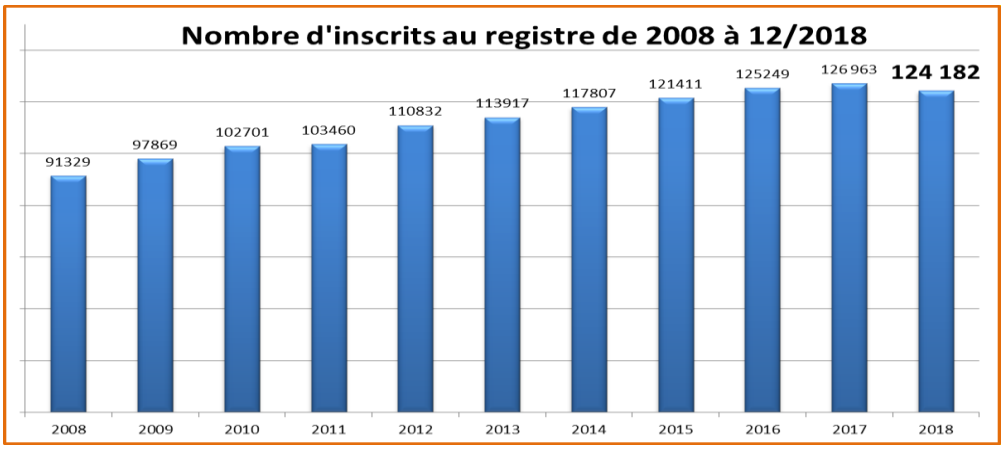

42, Boulevard du Régent – 1000 BRUXELLES. ☎ : 02 548 88 11 – 🗐 : 02 548 88 25
💻 : www.consulfrance-bruxelles.org – 📠 : consulat@consulfrance-bruxelles.org
🚇 métro : Arts-Loi – Kunst-Wet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

B- Cartes nationales d'identité et passeports :

Avec près de 20 000 documents d'identité ou de voyage délivrés, l'activité, comparable à celle de 2017, demeure soutenue en 2018. La mise en place généralisée des rendez-vous n'a pas eu d'incidence sur le niveau de délivrance de titres malgré la baisse constatée de 30% du nombre de visiteurs reçus. La mise en place de la politique de réception du public sur rendez-vous a entraîné une réduction importante du temps d'attente pour l'usager. Elle permet également à nos ressortissants de mieux préparer leur venue et de se présenter avec l'ensemble des documents requis à la réalisation de leurs démarches, limitant ainsi la prise de rdv complémentaire. Entre 80 et 125 personnes sont accueillies quotidiennement ; le nombre de guichets ouverts les mercredis est augmenté afin de satisfaire les demandes des familles.
Enfin, une aide à la prise de rendez-vous est proposée entre 12h et 13h à destination des personnes rencontrant des difficultés avec l'outil informatique.

Les délais moyens d'obtention des documents sont de 7,5 jours pour un passeport et de 35 jours pour une carte d'identité.

C- Une administration de proximité :

En 2018, les efforts se sont multipliés afin d'offrir à la communauté française les services attendus d'une administration de proximité de qualité. L'agence consulaire de Tournai a accueilli 2 572 personnes ; 108 tournées consulaires dans 7 villes ont permis à 1 856 visiteurs de réaliser leurs démarches en province.

L'exploitation en dehors des locaux du Consulat général d'un second dispositif mobile de recueil des titres a permis d'augmenter la capacité d'accueil des usagers en province lors des permanences consulaires assurées par des agents consulaires.

Ce dispositif s'accompagne d'une implication croissante des Consuls honoraires dans le dispositif consulaire puisque tous assurent, depuis le début 2019, la remise des documents d'identité et de voyage directement aux usagers. Ce nouveau relai permettra de recentrer l'activité des agents du Consulat sur les seules procédures de recueil et consolidera, de fait, le lien avec la communauté française résidant dans la circonscription consulaire de Belgique.

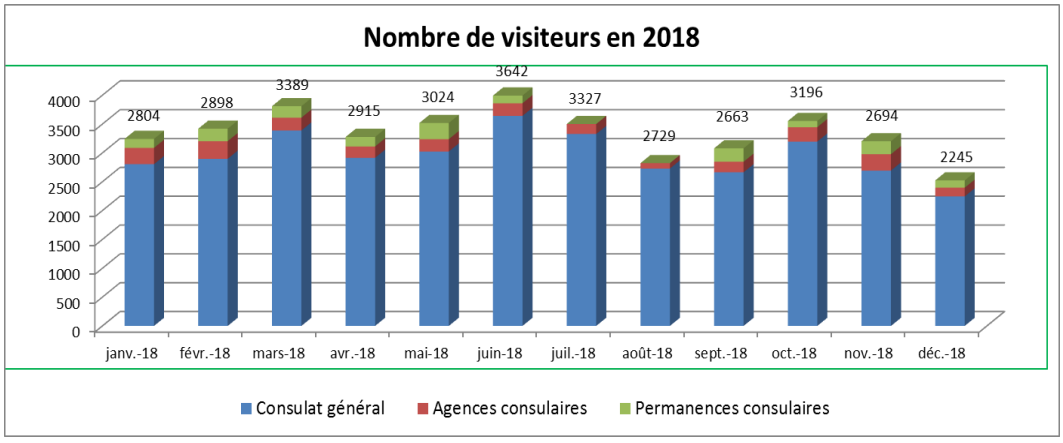

D- La liste électorale consulaire :

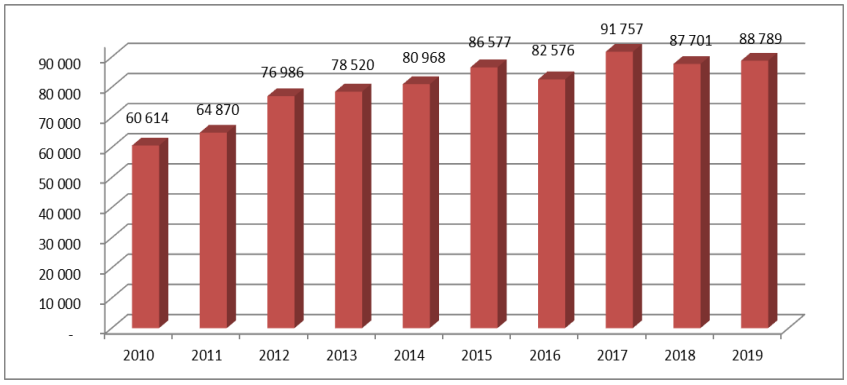

L'année 2018 a été une année de transition du dispositif électoral existant vers la création du Répertoire Electoral Unique déployé en janvier 2019. Un travail approfondi a mobilisé de manière exceptionnelle l'équipe élections pendant plusieurs mois afin de procéder à la vérification de la situation de plus de 7 000 électeurs.

E- Le service de l'état civil :

Après une année 2017 qui a vu l'activité du service de l'état civil fortement impactée en raison de sa mobilisation lors de la préparation des élections présidentielles, les efforts se sont portés en 2018 pour résorber le retard cumulé. Plus de 5 000 actes ont été établis (dont 611 dressés).

Actuellement, le service de l'état civil incite les parents français à venir déclarer la naissance de leur enfant dans un délai de 15 jours après l'accouchement. Depuis le lancement de la dématérialisation de l'état civil belge (1er avril 2019) la transcription des actes ne peut être réalisée, dans l'attente de l'accord du Procureur de la République de Nantes autorisant le service à l'exploiter. Afin de ne pas pénaliser les familles souhaitant voyager avec un enfant né après le 1er avril 2019, un projet d'acte est proposé, permettant la délivrance, au cas par cas, d'un passeport d'urgence.

En 2018, le service a intensifié et élargi ses contacts avec ses partenaires belges :

- 2 Rencontres organisées avec ADECAT (association regroupant le Parquet de Tournai et les agents communaux des 18 communes de son arrondissement judiciaire) ;
- Prise de contact avec le service de l'état civil de la ville de Mons ;
- Rencontre avec le ministère de la justice belge afin de renforcer la collaboration amorcée l'année passée.

Autres données chiffrées :

- PACS enregistrés ou dissous : 64
- Auditions de couples : 18
- Visiteurs reçus : 845
- Courriels traités : 8 000
- Autres demandes traitées : 23 607 (apposition de mentions sur les actes de naissance, établissement de livrets de famille ou de duplicata, copies ou levées d'actes)

En 2019, le service ambitionne d'étendre et de développer ses relations de coopération aux communes bruxelloises hébergeant une importante communauté française.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

F- <u>Le service de la nationalité :</u>

En 2018, le Consulat général a organisé quatre cérémonies pour accueillir dans la communauté et la nationalité françaises 111 « nouveaux » compatriotes issus de 36 nationalités différentes. Les principales nationalités représentées étaient belge (23), britannique (20) et marocaine (11). Il est à noter que la majorité des acquisitions de la nationalité française le sont à raison du mariage (85).

Le service de la nationalité a par ailleurs notifié 59 délivrances et 13 refus d'attribution de certificat de nationalité française en 2018.

II – COMMÉMORATIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

III – RÉSERVE ÉLECTORALE

Les Conseillers consulaires ont demandé à ce que l'examen des points II et III fixés à l'ordre du jour soit lié.

Ils s'étonnent de ne pas avoir été invités à la commémoration de Chastre le 12 mai dernier, ainsi qu'à la remise officielle du brevet du Consul honoraire nouvellement nommé à Namur. De manière générale, ils regrettent de ne pas être conviés à certains évènements organisés par les services de l'Ambassade (inauguration du nouveau jardin, fin de mission de certains collaborateurs).

Le Président a souhaité distinguer les cérémonies organisées par les autorités françaises, de celles montées par les associations ou les autorités locales. Ainsi, la cérémonie commémorative de Chastre, évènement majeur des commémorations mémorielles de Belgique, est organisée à la seule initiative du Président du comité franco-belge de la commémoration de la manœuvre Dyle, l'Ambassade de France ou le Consulat général n'intervenant pas dans le circuit des invitations transmises.
Un élu a fait part de son souhait que soit consigné au procès-verbal l'observation suivante : « *les Français invités à la cérémonie de Chastre l'ont été sur la seule base d'une liste transmise par les services de l'ambassade de France selon le président de l'association qui organise la manifestation ; il serait souhaitable qu'à l'avenir le Consul général, en tant qu'interlocuteur privilégié des Conseillers consulaires, puisse s'assurer que les élus figurent bien sur les listes officielles* ».

Le Président précise ensuite les contours de la réserve électorale, tradition républicaine, dont la période a été fixée par le Ministère de l'Intérieur du 6 au 26 mai 2019 pour le scrutin des élections européennes organisé à l'étranger.
La remise officielle, le 15 mai 2019, du brevet consulaire à M. David Dannevoye, s'est donc déroulée pendant cette période de réserve électorale. L'évènement étant organisé par le Consulat Général de France en liaison avec le gouverneur de la province de Namur, précaution a été prise de limiter le risque de confusion que pourrait entrainer la participation conjointe d'élus français et des autorités consulaires.

En marge de ces observations, les Conseillers consulaires regrettent l'absence de réunion du Comité de sécurité depuis 2 ans.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IV – POINTS DIVERS

- Le Président du Conseil consulaire informe les membres du Conseil consulaire du montant des subventions accordées en 2019 par le comité des subventions réunis le 4 juin dernier à Paris aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES). Si la globalité du montant sollicitée n'a pu être accordée, la proportionnalité d'attribution entre les associations a néanmoins été respectée.

	SUBVENTIONS	
OLES	Proposées par le CCPAS	Accordées par le comité des subventions
Entraide française de Bruxelles	7 000 €	5 000 €
Association française de bienfaisance de Liège	6 000 €	4 500 €
Société française d'entraide du Courtraisis	1 000 €	1 000 €

- La nouvelle application dédiée à la gestion des listes électorales consulaires mise en place depuis janvier 2019 génère une liste électorale dont le format ne permet plus son exploitation. Les Conseillers consulaires ont demandé que l'avis suivant figure au procès-verbal :
  « Les membres élus du Conseil consulaire regrettent que la LEC ait été transmise aux partis politiques et aux Conseillers consulaires dans un format « pdf » non exploitable ; ils demandent que la LEC soit transmise en format « txt » dès septembre 2019 pour permettre une plus grande souplesse d'utilisation. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil consulaire plénier est levée à 17h10.

Raphaël TRANNOY
Consul général de France